Protection de vos dépôts

Une institution membre de la SADC se reconnaît à ce symbole

Pour consulter la liste des institutions membres de la SADC (et de leurs noms commerciaux) et en savoir plus sur la protection des dépôts, consultez notre site Web au www.sadc.ca.

Mai 2022
Numéro de catalogue : CC394-3/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-40785-2

sadc
Société d'assurance-dépôts du Canada

Canada

Mai 2022

Notre protection est gratuite et automatique. Pas besoin d'en faire la demande.

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale qui protège plus d'un billion de dollars en dépôts. Dans l'éventualité, très peu probable, de la faillite d'une institution membre, nous nous assurons que vous continuez d'avoir accès à votre argent. Pour ce faire, nous disposons d'une panoplie d'outils de règlement. Nous pouvons notamment faciliter la vente de l'institution en difficulté à une institution « saine » ou, au besoin, rembourser directement les déposants. Nous contribuons ainsi à la stabilité globale du système financier au Canada.

Ce qui est protégé

- **Comptes d'épargne et comptes de chèques**
- **Certificats de placement garantis (CPG) et autres dépôts à terme**
- **Dépôts en devise**

Ce qui n'est pas protégé

- **Fonds communs de placement, actions et obligations**
- **Fonds négociés en bourse (FNB)**

Les produits financiers que vous détenez auprès de votre institution financière ne sont pas forcément tous assurables par la SADC. Visitez le www.sadc.ca pour en savoir plus.

Faites le compte !

Nous protégeons les dépôts assurables que vous confiez aux institutions membres de la SADC, jusqu'à concurrence de 100 000 $ dans chacune des catégories suivantes :

Vous	100 000 $ (à votre nom seulement)
+ Vous et quelqu'un d'autre	100 000 $ (total par compte conjoint aux mêmes noms)
+ Vos épargnes en fiducie*	100 000 $ (par bénéficiaire)
+ Votre épargne libre d'impôt	100 000 $ (CELI)
+ Votre épargne-retraite	100 000 $ (REER)
+ Votre revenu de retraite	100 000 $ (FERR)
+ Votre épargne pour les études	100 000 $ (REEE)
+ Votre épargne pour une personne handicapée	100 000 $ (REEI)

= **Total de votre protection à chaque institution membre de la SADC**

* Pour en savoir plus sur la protection des dépôts en fiducie, visitez le www.sadc.ca

Vous vous demandez si vos dépôts sont protégés par la SADC ? Utilisez notre calculateur d'assurance-dépôts, au sadc.ca

Comment s'applique la protection de la SADC dans mon cas ?

À titre d'exemple, voyez comment est protégée une famille qui confie son argent à une institution membre de la SADC :

DÉPOSANT	DÉPÔT ET CATÉGORIE	MONTANT*	MONTANT COUVERT
Claude	Compte d'épargne au nom de Claude	12 000 $	
	CPG dans un REER	10 000 $	
	Fonds commun de placement (pas couvert par la SADC)	20 000 $	22 000 $
	Total des épargnes au nom de Claude	**42 000 $**	
Dominique	Compte de chèques au nom de Dominique	10 000 $	
	CELI contenant des devises**	5 000 $	15 000 $
	Total des épargnes au nom de Dominique	**15 000 $**	
Claude et Dominique	Compte de chèques conjoint (couvert à raison de 100 000 $ par groupe de copropriétaires)	120 000 $	
	Total des épargnes en commun au nom de Claude et Dominique	**120 000 $**	100 000 $
Leurs enfants	Sommes détenues dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour Claude junior (couvertes jusqu'à 100 000 $ par bénéficiaire)	75 000 $	
	Sommes détenues dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) pour Dominique junior (couvertes jusqu'à 100 000 $ par bénéficiaire)	110 000 $	175 000 $
	Total des sommes détenues pour leurs enfants	**185 000 $**	

Montant total couvert pour Claude, Dominique et leurs enfants

312 000 $

Total des dépôts 362 000 $

* Montants en dollars canadiens comprenant le capital et les intérêts.
** Les montants en devise seraient convertis en dollars canadiens à la date de faillite de l'institution membre.

Que se passe-t-il si une institution membre de la SADC fait faillite ?

Votre argent vous appartient ! La SADC s'applique donc à protéger vos épargnes et à maintenir l'accès à vos services financiers.

Si votre institution fait faillite, nous vous donnerons accès à vos sommes assurées (intérêts compris) en l'espace de quelques jours.

C'est automatique – nous vous contacterons à ce moment-là.

Ce que vous pouvez faire

- Sachez ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas
- Vérifiez que votre institution financière dispose de coordonnées à jour à votre égard
- Demandez à votre courtier ou conseiller financier comment l'assurance-dépôts s'applique aux dépôts en fiducie et comment les renseignements sur les bénéficiaires sont mis à jour

Vous souhaitez en savoir plus ?

La SADC est une société d'État fédérale. Elle est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

Visitez notre site Web
sadc.ca

Appelez-nous
1-800-461-7232

Ou suivez-nous sur

Ce document contient des renseignements généraux. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils juridiques ou financiers.